



Ma femme me demande de quitter le domicile

Par **nono**, le **16/03/2013** à **22:18**

bonsoir a tous ma femme me demande de quitter le domicile conjugale esque elle a le droit? cet elle qui demande le divorce elle a fait une main courante au commissariat de la ville elle a dit que je suis partie depuis le 15 janvier 2013 alor que suis toujours sous le meme toit avec elle et les enfants elle perçoit les rente de la caf et le rsa et elle me demande une pension pour les ptis de 300euros ESQUE JE PEUX AVOIRE DE LAIDE SVP...

Par **cocotte1003**, le **17/03/2013** à **08:50**

bonjour, non vous ne devez pas quitter le domicile conjugal sans l'accord du juge lors de la premiere audience du divorce. A c moment le juge fixera la pension alimentaire des enfants, le droit de visite... il attribuera le domicile conjugal à l'un de vous 2 (en général celui qui a la garde des enfants)et au besoin il attribuera une pension compensatoire à votre femme, cordialement

Par **coucouvous**, le **18/03/2013** à **19:21**

bonsoir,

rendez vous auprès

- du commissariat afin de dénoncer les faits

- de la caf car votre épouse arnaque la caf et vous serez tenu pour complice de la supercherie

etes vous mariés ?

courage